

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Dix-huitième session**

Genève, 17-20 avril 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Suivi de la Conférence ministérielle d'Astana et préparation de l'examen à mi-parcours d'«Un environnement pour l'Europe»**Préparation de l'examen à mi-parcours d'«Un environnement pour l'Europe»*****Note du secrétariat***Résumé*

Le Plan de réforme¹ du processus «Un environnement pour l'Europe» stipule que le Comité des politiques de l'environnement doit organiser un examen à mi-parcours pour évaluer jusqu'à quel point les textes issus des conférences «Un environnement pour l'Europe» ont été appliqués et pour donner au processus un nouvel élan. Cet examen devrait s'appuyer sur les informations existantes. Les conclusions de l'examen devraient être prises en considération au cours des préparatifs de la conférence suivante.

La septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011) a invité le Comité à organiser un examen à mi-parcours en 2013 afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus de la Conférence.

Le présent document donne un résumé de la Conférence ministérielle d'Astana et contient des propositions concernant la préparation de l'examen à mi-parcours de 2013, notamment sa portée, son organisation et ses modalités.

Le Comité sera invité à examiner ces propositions et à prendre les décisions nécessaires.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du manque de ressources humaines.

¹ Le Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» a été élaboré par le Comité des politiques de l'environnement au cours de l'année 2008 et adopté le 29 janvier 2009 (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I); le Plan a ensuite été approuvé par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-troisième session (Genève, 30 mars-1^{er} avril 2009).

I. Résumé de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

1. La Conférence ministérielle d'Astana a été la première conférence organisée conformément au Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe». Les préparatifs de la Conférence ont commencé en 2009; ils ont fait l'objet de quatre réunions du Comité des politiques de l'environnement (octobre 2009, novembre 2010, mai et septembre 2011), de deux réunions du bureau élargi du Comité (mai 2009 et mars 2010), et d'une réunion commune du bureau du Comité et du bureau de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (janvier 2010).

2. La Conférence ministérielle d'Astana a rassemblé plus de 1 500 représentants des gouvernements, de la communauté internationale, de la société civile, des entreprises et des médias de toute la région de la CEE, réunis pour examiner deux grands thèmes: «Gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau» et «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique».

3. Les participants ont longuement examiné les conclusions des deux principaux rapports établis pour la conférence: «L'environnement en Europe – Évaluation des évaluations», coordonné et élaboré par l'Agence européenne de l'environnement en coopération avec les pays et les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe», et le rapport sur la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières réalisée sous les auspices de la Convention sur l'eau.

4. La Conférence a débouché sur l'adoption d'un document concis et exhaustif, la Déclaration ministérielle d'Astana, par laquelle les ministres ont confirmé leur ferme intention d'améliorer la protection de l'environnement et de promouvoir le développement durable dans la région de la CEE au travers du processus «Un environnement pour l'Europe» et décidé de plusieurs mesures complémentaires et additionnelles liées aux deux thèmes de la Conférence.

5. La Conférence était organisée en mode interactif, avec neuf tables rondes multipartites de haut niveau. Afin d'appuyer les discussions multipartites et de faciliter la prise de décisions, des documents de fond portant sur chacun des deux thèmes principaux ont été élaborés par la CEE en collaboration avec les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe». En outre, la CEE et les partenaires ont établi plusieurs documents d'information utiles et une série de neuf fiches descriptives à l'intention des journalistes. Pour la première fois, la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» s'est déroulée sans document imprimé.

6. Les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» ont organisé 43 réunions parallèles sur des questions liées aux deux grands thèmes de la Conférence. La Conférence a réuni de nombreux représentants d'entreprises commerciales et industrielles, qui ont également participé à une foire aux innovations, technologies et écoservices organisée en marge de la Conférence. Avant la Conférence, un atelier de renforcement des capacités a été organisé à l'intention des journalistes présents².

² Les documents relatifs à la Conférence sont disponibles sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/efe/astana/welcome.html>).

II. Portée de l'examen à mi-parcours

7. Le Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» stipule que tous les responsables qui ont un rôle à jouer devraient s'attacher tout particulièrement à appliquer les textes issus des conférences ministérielles. Les États membres devraient étudier périodiquement comment promouvoir les objectifs et priorités du processus et renforcer la mise en application des textes issus des conférences «Un environnement pour l'Europe», y compris au moyen de politiques nationales et de partenariats adéquats. La participation active et la contribution de tous les pays membres de la CEE intéressés, et en particulier des pays appartenant à des sous-régions qui ont des besoins spécifiques pour améliorer l'état de leur environnement, sont extrêmement importantes pour assurer la réussite des activités entreprises dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe».

8. Les résultats de la Conférence ministérielle d'Astana sont repris dans les trois documents suivants: la Déclaration ministérielle (ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1), le Résumé des travaux de la Conférence établi par le Président (ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.2) et un rapport circonstancié sur les travaux de la Conférence (ECE/ASTANA.CONF/2011/2).

9. Les principales activités faisant suite à la Conférence d'Astana sont les suivantes: a) mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana; b) promotion d'une économie verte dans la région et du Programme de partenariat pour une «passerelle verte»; c) réalisation d'un troisième cycle d'études de la performance environnementale; d) mise en place d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement; ainsi que e) d'autres activités, telles que celles de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement et des Centres régionaux pour l'environnement.

10. Le Comité, à sa dix-huitième session, voudra peut-être envisager de prendre des mesures spéciales en vue d'élaborer des documents d'information sur les thèmes ci-après (rapports d'examen à mi-parcours) aux fins de l'examen à mi-parcours en 2013.

A. Actions pour l'eau d'Astana

11. Les ministres ont approuvé les Actions pour l'eau d'Astana (voir ECE/ASTANA.CONF/2011/5) et salué les initiatives lancées pendant la Conférence par des pays et organisations intéressés en vue d'améliorer la gestion de l'eau et de renforcer la coopération transfrontière. Ils ont invité les pays et autres intervenants à mettre en œuvre les Actions pour l'eau d'Astana et à rendre compte des résultats obtenus au Comité des politiques de l'environnement.

12. La liste des actions que des pays et des organisations se sont engagés à mener avant la Conférence d'Astana et des nouvelles actions proposées après la Conférence est disponible sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/efe/Astana/documents.html>).

13. Le Comité pourrait inviter les délégations à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana sur la base d'un modèle établi par le secrétariat en consultation avec les bureaux du Comité et de la Convention sur l'eau. Le secrétariat élaborerait un rapport d'examen sur la base de ces comptes rendus, qui devraient être soumis avant le 19 novembre 2012.

B. Pour une économie plus respectueuse de l'environnement

14. Les ministres présents à Astana ont décidé de jouer un rôle de premier plan dans le passage à une économie verte et d'apporter une contribution importante aux débats sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20). Ils ont invité la CEE à contribuer, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les autres organisations internationales concernées, à l'élaboration des conclusions de la Conférence Rio+20 sur l'économie verte.

15. De plus, les ministres ont accueilli avec satisfaction et appuyé, selon qu'il convenait, l'Initiative et le Programme de partenariat pour une «passerelle verte», et encouragé leur développement. Ils ont invité les gouvernements intéressés, les institutions financières internationales, le secteur privé et d'autres parties prenantes à adhérer à ce programme afin de promouvoir un avenir écologiquement viable, équitable et prospère dans la région paneuropéenne et dans la région Asie-Pacifique.

16. Le Comité pourrait envisager d'inviter le secrétariat à élaborer, en collaboration avec le PNUE et les autres partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» concernés, un inventaire des réalisations de la région de la CEE en faveur d'une économie plus respectueuse de l'environnement, en particulier dans les domaines de la mobilité à faible émission de carbone, de l'utilisation plus efficace des ressources, notamment les ressources énergétiques et l'eau, des énergies renouvelables, des emplois verts et de l'innovation verte.

17. Le Comité pourrait également inviter la délégation kazakhe à rédiger, en coopération avec ses partenaires, un rapport sur l'élaboration du Programme de partenariat pour une «passerelle verte».

C. Études de la performance environnementale

18. Au vu de la réussite du programme d'études de la performance environnementale (EPE) de la CEE, les ministres présents à Astana ont invité la CEE à mener à terme son troisième cycle d'EPE, qui pourrait notamment porter sur la gouvernance et le financement en matière d'environnement dans le contexte d'une économie verte, sur la coopération des pays avec la communauté internationale et sur la prise en compte de l'environnement dans des secteurs prioritaires.

19. Le Comité pourrait inviter le secrétariat à rendre compte de l'état d'avancement des préparatifs du troisième cycle d'EPE.

D. Évaluation de l'environnement et rapports sur la question

20. Les ministres ont décidé d'établir une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et de mettre au point le système de partage des informations sur l'environnement (SEIS) dans l'ensemble de la région afin de surveiller de près l'environnement paneuropéen. Ces mesures devraient faciliter la mise en œuvre de divers processus politiques, tels que les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, et englober le renforcement de la capacité des pays d'Europe de l'Est, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est à observer et évaluer leur environnement. Les ministres ont invité l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et ses partenaires à élaborer un plan succinct concernant les moyens de mener ces activités et à le présenter au Comité des politiques de l'environnement.

21. Le Comité pourrait inviter l'AEE ainsi que ses partenaires à préparer un bref exposé des progrès réalisés dans l'établissement d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement.

22. Le Comité pourrait également inviter le secrétariat de la Convention sur l'eau à rendre compte des mesures prises ou prévues relatives à la préparation de futures évaluations des eaux transfrontières et aux modalités de coopération envisagées avec le SEIS.

E. Autres activités

23. Les ministres présents à Astana ont accueilli avec satisfaction les travaux accomplis par l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement et invité l'Organisation de coopération et de développement économiques à poursuivre ses travaux, notamment sur les thèmes de la Conférence en cours, en coopération avec les Centres régionaux pour l'environnement et d'autres partenaires.

24. Les ministres ont également pris acte du rôle des Centres régionaux pour l'environnement dans la diffusion et la mise en œuvre des initiatives et appelé à un renforcement de leur contribution à la promotion de l'économie verte et d'une meilleure gouvernance environnementale aux niveaux local, national, sous-régional et régional.

25. Le Comité pourrait inviter l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement à élaborer un rapport sur ses activités, en particulier dans les domaines de l'eau et de l'économie verte.

26. Le Comité pourrait également inviter les Centres régionaux pour l'environnement à élaborer un rapport commun sur les résultats obtenus dans la promotion de l'économie verte et d'une meilleure gouvernance environnementale.

III. Organisation et modalités de l'examen à mi-parcours

27. L'examen à mi-parcours pourrait se dérouler dans le cadre de la prochaine session annuelle du Comité, qui devrait se tenir à Genève du 23 au 26 avril 2013. Au maximum, une journée et demie pourrait y être consacrée. Un calendrier provisoire de la session d'examen figure à l'annexe I du présent document.

28. La participation à l'examen à mi-parcours serait ouverte aux représentants des gouvernements (membres du Comité des politiques de l'environnement), des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des entreprises et des autres acteurs concernés.

29. L'examen à mi-parcours pourrait être organisé sous forme de séances plénières et de réunions-débats multipartites, par exemple sur les Actions pour l'eau d'Astana et sur la promotion de l'économie verte. Les deux réunions-débats pourraient se dérouler comme suit: une demi-douzaine d'intervenants (représentant les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les entreprises et les autres acteurs concernés) ouvriraient le débat par des exposés d'une durée maximale de sept minutes chacun, après quoi une discussion dirigée serait engagée avec l'auditoire.

30. De brefs documents (rapports d'examen à mi-parcours) d'environ huit pages (4 500 mots maximum) sur les questions visées aux sections A à E de la deuxième partie du présent document seraient rédigés par les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» concernés. Il faudrait que ces documents soient soumis au secrétariat au plus tard le 30 novembre 2012 afin qu'ils puissent être publiés en temps voulu dans les trois langues

officielles du processus (anglais, français et russe) avant l'examen à mi-parcours. Les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» en mesure d'assurer une bonne traduction de leurs documents respectifs dans les trois langues devraient soumettre leurs textes au secrétariat au plus tard le 28 février 2013. Pour que les rapports d'examen à mi-parcours soient établis de façon harmonisée, le secrétariat propose le modèle visé à l'annexe II ci-après.

31. Le Comité voudra peut-être charger le secrétariat, en consultation avec le Bureau du Comité et en coopération avec les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» concernés, de préparer l'examen à mi-parcours conformément aux propositions ci-dessus.

Annexe I

Calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours

<i>Mardi 23 Avril 2013</i>		<i>Heure</i>
1.	Ouverture de la réunion, élection du Bureau, etc. <i>séance plénière</i>	10 h 00-10 h 30
2.	Examen à mi-parcours: <i>séances plénières et réunions-débats</i>	10 h 30-18 h 00
A.	Actions pour l'eau d'Astana <i>réunion-débat</i>	10 h 30-midi
	<i>Pause café</i>	midi-12 h 15
C.	Troisième cycle d'EPE <i>séance plénière</i>	12 h 15-13 h 00
	<i>Pause déjeuner</i>	13 h 00-15 h 00
B.	Pour une économie plus respectueuse de l'environnement <i>réunion-débat</i>	15 h 00-16 h 30
	<i>Pause café</i>	16 h 30-16 h 45
D.	Évaluation de l'environnement et rapports sur la question <i>séance plénière</i>	16 h 45-18 h 00
<i>Mercredi 24 avril 2013</i>		<i>Heure</i>
2.	Examen à mi-parcours (<i>suite</i>):	9 h 30-11 h 00
E.	Autres activités <i>séance plénière</i>	9 h 30-11 h 00
	<i>Pause café</i>	11 h 00-11 h 15
3.	[...] suite de la session annuelle <i>séance plénière</i>	11 h 15-12 h 30 ^a
	<i>Pause déjeuner</i>	12 h 30-14 h 30
4.	[...] suite de la session annuelle	14 h 30-17 h 30

^a Partie réservée aux discussions sur la prochaine Conférence.

Annexe II

Proposition de modèle de rapport d'examen à mi-parcours

1. Titre du rapport
 2. Aperçu des principales réalisations et, le cas échéant, des principales constatations (*quatre pages maximum*)
 3. Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience (*deux pages maximum*)
 4. Nouvelles mesures à prendre (*deux pages maximum*)
-